Les questions litigieuses devront être soumises au conseil judiciaire du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Rouze et les anciens membres du Conseil quittent le bureau, afin qu'il soit procédé aux élections du nouveau Conseil et du nouveau bureau.

M. Pennequin, de Lille, est appelé à la présidence provisoire. Dans une courte allocution, il rappelle qu'il y a à élire un président, quatre vice-présidents, un secrétaire général, et suivant la délibération de ce jour, soixante membres conseillers qui devront être répartis en six catégories.

Les syndiqués de Roubaix, Tourcoing, Armentières acclament M. Rouzé comme président ; puis comme vice-présidents : MM. Bayart, de Roubaix; Dupinoy, de Lille; Carissimo, de Tourcoing; C. Debosque, d'Armentières. M. Lepez, de Lille, est élu secrétaire général.

Les membres du Conseil sont :

Pour Lille : MM. Arnaudon, Dhalluin, Tiercelin, Pennequin, Picavet, Ecrobart, Herbaut, Labbé, Deschin, Duval.

Pour Roubaix : MM. Pennel-Deschoot, Goffin, Planquart, Laval, Destombes, Lallemand, Graux, Beert, Cléty.

Pour Tourcoing : MM. Masquelier, Baucarne, Dujardin, Chantry.

Pour Armentières : MM. Bonte, Bouquillon, Duhem, Bancamp.

Après l'installation du bureau, M. le président rappelle que la première question à étudier est celle de l'assurance syndicale. Le projet, en discussion dans les bureaux du Sénat, sera déposé sous peu.

Un projet de statuts, en ce qui nous concerne, est en préparation, ajoute M. le président, et nous pouvons vous affirmer que si la loi relative aux accidents est voté, nos primes actuelles suffiront sans aucun doute pour faire face à ses exigences.

La séance a été levée sur cette allocution.

Suicide d'un jeune homme, à Lille. — Un jeune homme de 23 ans, Casimir Sauvage, dessinateur chez M. Bourrez, au cours d'une promenade au bois de la Deûle a absorbé du sulfate de strychnine en poudre. Il a été relevé par des militaires, en proie à d'atroces souffrances.

Malgré les soins énergiques qui lui furent donnés, le malheureux est mort. On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir, la victime ayant refusé avant de mourir de donner aucune explication.

Le vol de la rue Jean Roisin, à Lille. — Alberty, l'auteur du vol de 4,300 francs commis chez M. Delaunay, rue Jean Roisin, a été arrêté hier à Bruxelles, à deux heures du matin, dans une brasserie borgne de la rue des Bouchers, par M. Delaunay lui-même qui, se doutant que son voleur était parti pour Bruxelles, avait pris le train et s'était mis à sa recherche.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 5 mai.* ECHOS DU 1er MAI A ROUBAIX. On se souvient que dans la matinée de mardi dernier 1er mai, la police avait procédé à l'arrestation de trois individus qui avaient fait tomber de son échelle un ouvrier peintre, Jean-Baptiste Lammelin, occupé à badigeonner une façade.

L'un d'eux avait été relâché, Edouard Vervaille, mais avait été néanmoins maintenu dans les poursuites pour entrave à la liberté du travail.

De la déposition faite à l'audience par le plaignant lui-même, il résulte que Vervaille avait plutôt cherché à calmer ses camarades.

Quant aux deux autres qui sont âgés d'une vingtaine d'années, César Debischop et Achille Stadsbodder, ils disent ne plus se rappeler ce qu'ils ont fait ; ils mettent leur exploit sur le compte de l'ivresse.

Leur ardeur paraît, en tous cas, singulièrement refroidie, et ils s'efforcent surtout d'obtenir une atténuation dans l'application de la peine. Ils sont aussi prévenus du délit de rébellion.

Après délibéré, Vervaille est acquitté : Debischop et Stadsbodder sont condamnés chacun à deux mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende pour ivresse.

II. — Plus tard, dans la soirée, vers huit heures et demie, sur la Grande-Place, un raitacheur, Alphonse Dutilleul, âgé de trente-sept ans, qui avait aussi arrosé de trop copieuses libations la Fête du Prolétariat, injuriait les passants.

Un agent intervient; mais à son tour il est accueilli par une bordée d'insultes : de là une conduite en règle au poste, suivie de dénoûment en correctionnelle.

Il n'est infligé à Dutilleul qu'une peine d'amende de seize francs et une autre amende de cinq francs pour ivresse.

UN MONSIEUR PEU CONVENABLE est Arthur Delescluse qui, à Roubaix, a eu vis-à-vis d'un jeune garçon de quatorze ans, une attitude indécente. Six jours d'emprisonnement.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Arrêtés sur le territoire de Roubaix et de Tourcoing, Emile Maraud six jours 500 fr. avec loi Bérenger. Slove même peine, Lemaître, mineur de seize ans, remis à ses parents; Hensel, quinze jours; Hazebrouck acquitté comme ayant agi sans discernement.

VIOLENCES ET OUTRAGES. — Un jeune homme, Constant Croes, dix-sept ans, à Croix, exercé des violences envers Mme Corbusier et adressé des outrages au garde Lecomte; il s'est, paraît-il, réfugié en Belgique après cette incartade. Croes encourt, par défaut, une peine de huit jours.

POUR INFRACTION à la loi sur les étrangers, Modeste Dewagenaere, à Croix, deux francs d'amende. — Feit, marchand ambulant, à Bousbecque, seize francs d'amende.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Cirque Sam Lockart.* — Pour la semaine de clôture de ses représentations, le cirque Sam Lockart donnera, demain lundi 7 mai, une représentation de gala extraordinaire, au bénéfice de l'œuvre de la Bouchée de Pain et du Refuge de Nuit. Un programme spécial des mieux choisis et des plus attrayants sera composé à cet effet, et M. Sam Lockart présentera lui-même *Wilhelmina*, le plus petit éléphant du monde, travaillant pour la première fois en public et accomplissant les exercices les plus extraordinaires de souplesse et de légèreté.

M. Ninoff, le célèbre liseur de pensée, ajoutera au brillant de cette représentation par son généreux concours, et renouvellera ses expériences les plus choisies.

Tout Roubaix voudra assister à cette représentation de gala et contribuer ainsi à une bonne œuvre.

On nous prie de dire que ce n'est pas la *Fanfare du Tilleul*, mais l'*Etoile Philharmonique*, dont le siège est rue de Lannoy, 175, qui prêtera son concours, aujourd'hui, pendant la messe de midi, en l'église Sainte-Elisabeth, à la cérémonie de la bénédiction de la bannière de l'orphéon *Les Sans-Souci roubaisiens*.

— *Une tombola.* — Le tirage de la tombola organisée par l'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Bois, aura lieu au Café Fournisien le lundi 21 mai au soir.

— Des cartes pour la soirée de l'Association amicale des anciens Elèves des Frères, sont en vente chez MM. Barot et Desfontaines, Grande-Place ; Leromte Contanine, place de la Liberté ; Hennesse, rue de Lannoy, 110 ; Capart, fleuriste rue de Lannoy, 67 bis et à l'Union, 90, rue des Longues Haies où le plan de la salle sera déposé. Le prix d'entrée est, pour les places réservées, 2 f.; premières, 1 fr.; secondes, 0,50 c.

Beau coup d'œil : personnes voudront certainement voir le beau drame Jeanne d'Arc ; il est à regretter que le nombre des places soit aussi restreint; nous engageons nos lecteurs à se procurer au plus tôt leurs cartes.

Tourcoing. — *Représentation de la troupe de comédie de Gand.* — Lundi prochain 7 mai l'excellente troupe de comédie de Gand viendra donner une représentation à la salle des fêtes de la place Leverrier. Elle jouera l'intéressante comédie de *Scribe et Legouvé Bataille de Dames* et un vaudeville *Les Deux Sourds*.

Tourcoing. — La fanfare du Petit-Château, exécutera, sur la place Thiers, le dimanche 6 mai 1894, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1. A la Frontière, pas redoublé, A. Dumaine. 2. Ouverture symphonique, V. Briot. 3. La Perles de la Valse, Signard; Marche du Flambeau n. 3, Meyerbeer. 5. Fantaisie sur l'Etoile Haleny. 6. La Bohémienne, ouverture, Balfe. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

Hippodrome-Théâtre

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL SOUS LA DIRECTION DE M. SAM LOCKHART

Aujourd'hui dimanche, à 3 heures après-midi,

GRANDE MATINÉE ENFANTINE

Entrée gratuite pour les enfants, c'est-à dire que chaque personne pourra amener gratuitement un enfant à la matinée.

A 8 HEURES REPRESENTATION

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 3 mai 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Vous n'ignorez pas que, dans la nuit du 9 au 10 mars, les agents Pontier et Forêt m'ont fait subir une détention aussi odieuse qu'arbitraire, et ont dressé contre moi un procès-verbal pour « avoir tenu des consommateurs dans » mon établissement après l'heure réglementaire, et pour » étant ivre, avoir insulté les agents dans l'exercice de » leurs fonctions ».

Votre estimable journal a relaté, dans son compte-rendu habituel, la condamnation à 16 francs d'amende et 5 francs frais que le tribunal correctionnel de Lille a cru devoir m'infliger.

Il avait cependant été prouvé par plus de quinze témoignages qu'aucune des accusations portées contre moi étaient fondées : pas de consommateurs après l'heure, ne tenu ni debout : pas de consommateurs, — au contraire, pas d'ivresse, par d'insultes aux agents, — au contraire. Mais il paraît que ceux-ci doivent toujours avoir raison, quand ils mentent si fort.

La Cour de Douai, devant laquelle j'ai interjeté appel, vient d'en juger autrement : dans son audience d'hier, elle a prononcé mon acquittement pur et simple, sans dépens.

Ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien porter ce fait à la connaissance de vos lecteurs, qui en liront les commentaires qu'il comporte, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements anticipés, mes salutations respectueuses.

F. LESAINT.

DEUX EXPLOSIONS A ANICHE

La première explosion

Vendredi soir, vers onze heures, Mme veuve Houdelette, qui demeure avec son garçon et ses deux filles, rue d'Aoust, à Aniche, dans une maison située derrière celle du sieur Alphonse Debehogne, épicier, entendit tout à coup la chute d'un corps assez lourd sur le plancher d'une pièce contiguë à sa chambre. Au même instant une formidable explosion remplissait cette pièce d'une épaisse fumée.

Justement épouvantée, toute la famille se leva, s'enfuit de la maison et par un couloir à ciel ouvert arriva sur la rue, mais le fils Houdelette, accompagné d'un autre jeune homme attiré par le bruit, reprenant son sang froid et cherchait à se rendre compte de ce qui venait de se passer, il fit le tour de la maison, rentra dans la chambre et là, il constata au pied d'une fenêtre, dans l'intérieur même de la pièce, la présence d'une boîte en métal.

L'ENGIN

Cette boîte était constituée de la façon suivante : un morceau de bois carré d'environ vingt centimètres formait le fond : le tour de la boîte était formé par une partie de boîte de conserves sur laquelle on avait soudé à plusieurs endroits un couvercle maintenu en outre par des fils de fer.

Cet engin avait contenu de la poudre comprimée de mine — dont l'odeur a longtemps persisté, — des cailloux, deux ou trois débris de fer et quelques clous.

Ajoutons que les deux grands carreaux du bas de la fenêtre avaient été brisés pour permettre le passage de la bombe, dont la mèche avait été allumée au moment même où on la faisait tomber dans la chambre.

Fort heureusement, cet engin, qui a paru assez mal construit, n'a blessé personne, et il est probable qu'une partie de la poudre a dû faire long feu.

La seconde explosion

Nous avons laissé la famille Houdelette en proie à une légitime émotion et en appelant au secours sur le trottoir de la rue d'Aoust, en face du couloir conduisant à sa demeure. A l'instant où elle arrivait, des cris : « Au fond » se faisaient entendre et on désignait le toit de la maison Debehogne, maison qui n'est séparée de celle de Houdelette que par un mur et deux petites cours.

Que s'était-il passé ?

Très peu de temps après l'explosion dont nous venons de parler, c'est-à-dire vers onze heures du soir, une jeune fille demeurant presque en face de Debehogne, Mlle Leuglin, aperçevait grâce à quelques pannes de verre, une lueur qui lui fit croire à un incendie. Elle courut chez Debehogne, entra et trouva l'épicier endormi dans son arrière-boutique, les coudes sur la table: sa femme était absente et ses quatre enfants n'étaient pas encore montés se coucher. Elle le réveilla en lui disant qu'un incendie devait avoir éclaté chez lui à l'étage et elle emporta un enfant âgé de trois ans.

Sur ces entrefaites, des voisins qui avaient également vu la lueur et qui avaient entendu, d'une part, la détonation de la bombe dans la maison Houdelette et, d'autre part, les cris : « Au feu! » entraient dans la maison Debehogne. Celui-ci montait l'escalier conduisant à l'étage là où on lui avait désigné le foyer de l'incendie; il traversa une première pièce et arriva dans la chambre à coucher de la famille.

Il était à peine entré qu'une explosion se produisit.

Le second engin

Une bouteille remplie de poudre et de pétrole venait d'éclater; ce second engin avait été placé au pied de l'un des lits, dont les bois étaient en partie brûlés. On trouva partant de ce lit, et se dirigeant, à travers la première chambre, vers une lucarne ouverte, des résidus brûlés provenant de la mèche qui avait servi à mettre le feu à la bouteille.

Une victime

L'épicier Debehogne fut atteint par l'explosion; ses vêtements prirent feu; il fut assez gravement brûlé aux mains, aux poignets, aux bras et sur les côtés de la figure; mais sa vie n'est pas en danger.

L'enquête

Prévenus par les cris « au feu ! » les gendarmes d'Aniche, conduits par le brigadier Pruvost accoururent rue d'Aoust. Le brigadier pénétra dans la maison Houdelette et vit, placée sur le sol contre la fenêtre une boîte en ferblanc que personne n'osait toucher; il l'emporta dans une cour et, par mesure de précaution, la fit noyer. C'était l'engin dont nous avons parlé.

Quant au commencement d'incendie qui s'était déclaré chez Debehogne, il fut assez rapidement éteint par des voisins, les dégâts matériels sont peu importants.

Le procureur de la République de Douai, M. Siében, prévenu samedi matin, se rendit à Aniche par le premier train, accompagné de M. Foucart, commissaire spécial de Somain, et l'enquête commença.

Après la visite des lieux, les constatations matérielles et l'interrogatoire de plusieurs témoins, cette enquête, habilement menée, amena la conviction que la famille Houdelette avait été victime d'une vengeance de la part d'un individu qui, paraît-il, est son ennemi, et que la seconde explosion et l'incendie n'avaient d'autre but que de détourner les soupçons.

Les magistrats ayant retrouvé dans le grenier de Debehogne des instruments compromettants le fit garder à vue et ne laissa plus approcher personne de l'épicerie. Debehogne fut mis en état d'arrestation.

M. le docteur Castiaux ayant jugé que sa vie n'était pas en danger, on le transféra à Douai pour être mis à la disposition du parquet

NORD

Une jetée coupée en deux à Dunkerque. — En effectuant son entrée dans le chenal, le steamer *Georges-Fischer*, de Cardiff, arrivé de Bilbao avec 4,000 tonneaux de minerai pour les Hauts-Fourneaux de Denain et d'Anzin, s'est heurté, par suite de la rupture du gouvernail, à la jetée Est, qui a été complètement coupée en deux. L'équipage a été sauvé par les canots lamaneurs.

Roost Warendin. — *Mort de M. le Maire.* — Samedi matin, est mort M. Edouard Bernard, maire de Roost-Warendin, conseiller général, président du Comice agricole de l'arrondissement de Douai.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 5 mai.* — Marthe Turbé, rue Pierre Motte 45. — Louis Vierstraete, Hotel-Dieu. — Madeleine Vanhoye, rue du Cadean 49. — Rosalie Corbeau, rue Larochefoucauld 89. — Marie Vandorpe, rue de l'Epeule, cour Blazin 16. — Gabrielle Bourgeois, rue de Conde, cour Vroman 6. — Flore Dupire, rue de Lannoy 268. — Jeanne Jonville, boulevard de Paris 56. — Pierre Fruy, rue Lannes, cour Fourlinnie 6. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Meurisse, 25 ans, tisserand aux 3 Ponts, maison Fremaux 4 et Elise Meurisse, 24 ans, soigneuse, rue de Tournai, cour Thillier 2. — Victor Lehembre, 23 ans, employé, rue de l'Epeule, cour Blazin 15 et Hélène Verroust, 27 ans, repasseuse, rue Blanchemaille 30. — Albert Selle, 26 ans, secrétaire du commissariat de police, rue de Lille 150 et Jeanne Ninrinck, 23 ans, sans profession, rue Saint-Amand 43. — Gustave Claessens, 28 ans, tisserand, rue du Moulin 117 et Marie Joos, 23 ans, ménagère, rue Chanzy, cour Bâkain 6. — Joachim Grenier, 25 ans, encolleur, rue Saint-André 32 et Marie Gillet, 22 ans, soigneuse, rue Saint-André 32. — Désiré Deconinck, 24 ans, valet de chambre, rue de la Basse-Masure 85 et Irma Bodart, 22 ans, journalière, rue Buffon 15. — Jules Dubos, 25 ans, peigneur à Wattrelos et Emma Vandiempout, 20 ans, rue de la Conférence, cour Plamont 2. — Georges Castel, 20 ans, fileur, rue de Wasquehal, cour Boudeloux et Florence Dewilde, 20 ans, sans profession, rue de Wasquehal. — Leopold Battiau, 23 ans, tisserand, boulevard de Metz et Julie Leclercq, 21 ans, ourdissuse, rue de la Vigne. — Alfred Cambiez, 25 ans, chaudronnier, rue de Lannoy cour Dassonville et Jeanne Pynant, 23 ans, rattacheuse, rue des Longues-Haies, cour Capart 20. — Jules Dubreuq, 32 ans pharmacien, contour Saint-Martin et Aline Truffaut, 23 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin. — Thomas Haley, 32 ans, mécanicien, rue de la Vigne, cour Leroy 45 et Julie Madard, 23 ans, ménagère, rue de la Vigne. — *Déclarations de décès.* — Pierre Labgeuw, 30 ans, rue de France, cour Gosman 15. — Mathilde Helbig, 5 ans, rue de l'Alma, cour Decock 10. — Alphonse Vasseur, 57 ans, rue du Tilleul, cour Derville 33. — Henri Opsomer, 3 mois, rue Jacquard, cour Dhalluin 8. — Antoinette Geirnert, 26 ans, Hotel-Dieu.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DAZIN-MOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle MOTTE, veuve de M. Clément DAZIN, pieusement décédée à Roubaix, le 2 mai 1894, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le samedi 5 courant, à 6 heures, à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 6, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 54.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNOY-DELOBEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUQUENNOY, conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 3 mai 1894, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 60.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNE-FRANÇOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eloi-François-Joseph DUQUESNE, veuf de Dame Julie-Henriette FRANÇOIS, décédé à Roubaix, le 4 mai 1894, dans sa soixante-septième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 9 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 60.

Les amis et connaissances de la famille SOYEZ-MONTIGNIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie MONTIGNIES, veuve de Monsieur Jean-Baptiste SOYEZ, décédée à Roubaix, le 4 mai 1894, dans sa 94e année, administrée des Sacrements de

en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alma, cour Decock, 10.

Les amis et connaissances de la famille LOUAGE-DUBRUNFAUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marie LOUAGE, décédée à Roubaix, le 5 mai 1894, à l'âge de 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels qui auront lieu le lundi 7 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 175.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mardi 8 mai 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphe CATTELIN, décédée à Roubaix, le 6 mai 1893, à l'âge de soixante-dix-sept ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix (Crochet), le lundi 7 mai 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Constant-Napoléon DESPRETZ, époux de dame Elise FRANCHOMME, décédé à Croix, le 5 avril 1894, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis THIÉTART, décédé à Roubaix, le 6 avril 1894, dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 mai 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis PARMENTIER, époux de Dame Léocadie LANSELLE, décédé à Roubaix, le 5 avril 1894, dans sa cinquante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1894, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph-Jean-Baptiste CAPELLE, veuf de Dame Sidonie DOUTRELIGNE, décédé à Roubaix, le 9 avril 1894, à l'âge de 65 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Les listes électorales.* — Le nombre total des électeurs pour la Chambre des Représentants est de 3,134, dont 324 à trois voix, 829 à deux voix et 1,981 à une voix.

Ceux des électeurs pour le Sénat est de 2,618, dont 318 à trois voix, 822 à deux voix, et 1,478 à une voix.

Les réclamations concernant les inscriptions ou radiations, l'augmentation ou la diminution du nombre de voix, seront reçues à l'Hôtel-de-Ville de Mouscron du 12 mai au 8 juin inclusivement.

— *Exposition universelle d'Anvers.* — Afin de faciliter le transport des voyageurs à destination d'Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé, de concert avec les Compagnies étrangères intéressées, la création de nouvelles cartes d'une prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour. De plus certains autres avantages seront concédés aux voyageurs.

C'est ainsi que les coupons au départ de Croix-Wasquehal, Lille, Roubaix et Tourcoing, seront valables pour six jours. Voici les prix aller et retour.

Départ de Lille vid Anvers par Mouscron : Trains ordinaires, 1re classe 17.50; 2e cl. 13.05; 3e cl. 8.70. — Express, 1re cl. 21.25; 2e cl. 15.90; 3e cl. 10.60.

Départ de Croix-Wasquehal : Trains ordinaires, 1re cl. 16.35; 2e cl. 12.20; 3e cl. 8.15. — Express, 1re cl. 20.10; 2e cl. 15.05; 3e cl. 10.05.

Départ de Roubaix : Trains ordinaires, 1re classe, 15.85; 2e cl., 11.85; 3e cl., 7.90. — Express, 1re cl., 19.60; 2e cl., 14.70; 3e cl., 9.80.

Départ de Tourcoing : Trains ordinaires : 1re classe, 15.40; 2e cl., 11.60; 3e cl., 7.75. — Express, 1re cl., 19.15; 2e cl., 14.45; 3e cl., 9.65.

— *Courses de chevaux.* — Aujourd'hui dimanche 6 mai à trois heures de l'après-midi, auront lieu des courses de chevaux. En voici les conditions :

1° Course au trot monté, pour tous chevaux n'ayant jamais gagné 300 francs. Handicap par distance. 100 francs, dont 50 au premier, 30 au second et 20 au troisième. Poids libre. Entrée: 5 fr. — Distance minimum : 2.000 mètres.

2° Course au trot attelé, hors série, handicap par distance. 200 francs, dont 100 au premier, 50 au second, 30 au troisième et 20 au quatrième. Entrée : 10 francs. Moitié forfait. — Distance minimum : 3,000 mètres.

3° Course au trot monté, 3e série, handicap par distance. 150 francs, dont 75 au premier, 50 au second et 25 au troisième. Entrée : 7 50 francs. Moitié forfait. Poids : 70 kilos. — Distance maximum : 2,000 mètres.

4° Course au trot attelé, 1re série, handicap par distance. 500 francs, dont 300 au premier, 100 au second, 60 au troisième et 40 au quatrième. Entrée : 25 francs. Moitié forfait. — Distance minimum : 3.500 mètres.

5° Course au galop, pour tous chevaux. 400 francs dont 60 au premier, 35 au second et 15 au troisième. Entrée : 5 francs. — Distance minimum : 1.800 mètres.

Toutes les précautions sont prises pour que ces courses soient terminées assez à temps pour permettre aux étrangers de prendre les derniers trains.

— *Arrestation d'un contumax.* — La police a arrêté un ouvrier de fabrique, Henri Dhellemmes, rue de Courtrai à Mouscron, condamné le 26 avril 1891, par le tribunal correctionnel de Courtrai, à un mois et quinze jours de prison pour rébellion et outrages aux agents

Mouscron. — Observations météorologiques du mois d'avril faites au collège de Mouscron.

	1892	1893	1894
Quantité d'eau tombée	31 mm	112	26 1/2
Nombre de jours où l'on a recueilli de l'eau	8	»	8
Quantité maximum en un jour	10 le 18	»	8 le 28
Nombre de jours de neige	5	0	0
» » de gréle	2	0	1
» » de brouillard	2	4	4
» » de tonnerre	0	0	3
Nébulosité moyenne	5	3	5

Remarques : *La nébulosité* indique la partie du ciel cachée par les nuages à 8 h. du matin; le degré de nébulosité varie entre 0 et 10, le chiffre 10 indique un ciel complètement couvert et le chiffre 0 ciel tout-à-fait pur. *La quantité d'eau* tombée est estimée en millimètres et le chiffre 26 1/2 par ex. indique que si toute l'eau tombée pendant le mois d'avril en 1894 était restée au-dessus du sol, celui-ci serait recouvert d'une couche d'eau d'une épaisseur de 26 1/2 millimètres. A. D.

Tournai. — *Exequatur.* — Sous la date du 10 avril 1894, M. L. Lambert a reçu l'exequatur qui l'autorise à exercer les fonctions de vice-consul du royaume de Grèce à Tournai.

LE MYSTÈRE D'ANVERS

Mlle Balti sur la sellette

La saisie du testament de Mlle Emilie Ablay

L'instruction de la mystérieuse affaire d'Anvers-Gand-Louvain se poursuit avec une grande activité. Mercredi, les magistrats ont interrogé, pendant quatre heures, Mlle Balti, l'amie de Mlle Emilie Ablay.

Mlle Balti a comparu devant un véritable conseil composé du juge et des greffiers. Ces enquêteurs lui ont fait subir un interrogatoire extrêmement serré. A un moment donné Mlle Balti s'est écrié : « Vous me placez dans une situation bien pénible vis-à-vis de mon amie ! » Et comme ce témoin semblait vouloir tarir ses déclarations, il lui a été donné lecture des articles du code l'obligeant à répondre.

Ce long interrogatoire avait à peine pris fin que M. Hayoit, juge d'instruction à Anvers, M. Mechelynck, juge d'instruction à Bruxelles, accompagnés d'autres magistrats, se rendaient chez M. l'abbé De Schepper. Celui-ci assistait à l'église Saint-Josse aux préparatifs de la fête de l'Ascension.

Les magistrats sont allés le trouver à l'église; ils ont demandé à M. De Schepper si Mme Jonlaux ou des membres de sa famille ne lui avaient pas confié des papiers. Le vicaire a répondu non, sauf que Mlle Emilie Ablay lui a remis un pli qu'elle a dit être son testament.

Les magistrats ont alors prié l'abbé De Schepper de leur remettre ce pli, ce qui a été fait. En apprenant la saisie, Mlle Emilie Ablay aurait dit : « Les juges ne trouveront là-dedans rien qu'ils ne connaissent déjà. »

Une nouvelle assurance

On affirme que Mme Jonlaux a contracté, en 1888, une assurance de 30,000 francs à la *Nationale* sur la tête de sa fille, Mlle Faber, et à son profit. L'annuité que Mme Jonlaux paie pour cette assurance est d'environ 600 francs.

MODES

Mme C. GERARD, de Paris, a l'honneur d'informer les dames de la ville qu'elle fera dans les salons de l'Hôtel Ferraille, une exposition de ses derniers nouveaux modèles de chapeaux, les lundi 7 mai, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures et mardi 8 mai, de 9 heures du matin à 1 heure. 31607—37319

LE DANGER

de la publicité à outrance

I

Le docteur américain Washington Cléveland était à peine installé à Paris, que tous les journaux n'étaient pleins que de ses réclames.

Il habitait, rue de la Paix, à l'entresol d'une maison splendide.

C'était, si l'on en croyait les annonces et les articles élogieux des feuilles publiques, un homme d'une science étonnante; il guérissait les cas les plus rétifs, les maux considérés comme incurables. On citait de lui des cures vraiment fabuleuses, qui surpassaient de beaucoup les exploits, en ce genre, du docteur nègre, mis à la mode par Alexandre Dumas père, il y a quelque quarante ans.

Ses salons étaient meublés avec un grand luxe. Des domestiques, en riche livrée, remplissaient ses antichambres, Son cabinet de travail était un chef-d'œuvre de mise en scène. Partout on n'étaient qu'instruments de chirurgie, bustes scientifiques, reproductions en plâtre des principales infirmités humaines dont le lecteur me permettra de ne pas donner la nomenclature. Des chaises longues, courtes, basses ou hautes; des fauteuils à bascule, à roulettes, à dossiers concaves, pour les bossus, etc., encombraient la pièce.

Il se faisait un tel tapage autour de son nom que la plupart des gens du grand monde, atteints d'infirmités, se rendaient en foule à ses consultations.

On en parlait dans toutes les réunions mondaines.

— Eh bien! comte, cette jambe ne veut donc pas aller? disait la duchesse de Péelem, à un vieux monsieur qui était assis auprès d'elle à une soirée de la baronne Grabotini, une des plus belles femmes de Paris.

— Hélas! non, belle dame.

— Et vous ne faites rien pour vous guérir?

— A quoi bon, il y a trente ans que ça dure, et..

— Pourquoi n'allez-vous pas consulter le docteur Cléveland? interrompit la douairière.

J'en ai tant vu de ces médecins, que je n'ai plus confiance en aucun.

— Moi, à votre place, j'essaierais encore de celui-là. A propos, comment va Henriette, la chère petite?... Je me suis laissé dire que vous alliez la marier... Quel âge a-t-elle?

— Vingt ans.

— Et quel est l'heureux mortel à qui vous destinez tant de grâces?

— Le vicomte Raoul de Beaudésert.

— Ah! joli garçon! Ils feront, votre fille et lui, un beau couple. Il a de la fortune, sans doute?

— Euh! Euh!.. pas précisément, madame la duchesse; mais des espérances magnifiques, et puis il est appelé à un grand avenir comme diplomate.

— Elle l'aime?

— Je le pense, tenez les voilà qui valsent à l'autre bout du salon.

La grande dame prit son lorgnon et examina les jeunes gens.

— Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit... joli couple, ma foi!... Voilà qui nous vieillit, mon cher comte, car il n'y a pas à dire, vous serez bientôt grand-père... mais il ne faut pas que cela vous empêche de vous soigner, d'aller voir le docteur américain.

Votre insistance pique ma curiosité. C'est donc un bien grand génie que cet étranger?

— Puisqu'on vous dit que c'est un homme extraordinaire .. Tiens? voilà la duchesse de Deux-Bas!

La paire, alors?

— Oui, dit madame de Péelem en souriant : puis, se levant, elle ajouta : Pardon si je vous quitte, j'ai besoin de lui parler.

— Faites donc, faites donc, belle dame, je suis votre serviteur.

Les deux vieillards se donnèrent une poignée de mains, et la douairière se perdit dans la foule des invités.

II

Le lendemain, M. le comte de X .., qui était atteint d'une claudication ancienne, occasionnée par une chute de cheval, se rendait chez le docteur Washington Cléveland.

Il y avait foule dans les salons d'attente de l'illustre chirurgien. Le comte s'assit près d'un guéridon, sur lequel gisaient épars de riches albums. Pour passer son temps, il en ouvrit un et se mit à le feuilleter : C'étaient les portraits photographiques des personnes que le docteur avait débarrassées des maladies réputées incurables. Une légende imprimée au bas de chaque sujet, indiquait la durée et les phases de la maladie, ainsi que le temps mis par le célèbre praticien pour s'en rendre maître.

Cela tenait du prodige : un malheureux père de famille avait deux hernies étranglées, une de chaque côté, dont il souffrait horriblement depuis quinze ans et plus; le savant médecin l'avait radicalement guéri après trois semaines de traitement.

Un autre affligé du mal qui causa tant d'ennui à Louis XIV, lequel mal nécessita une opération qui eut lieu le 20 novembre 1687, en fut débarrassé en quinze jours sans aucun emploi du scalpel; ainsi, du reste, que l'attestait un certificat du patient, reproduit sur l'album même, mais sans signature, pourtant.

Le comte de X. après avoir lu la légende et les certificats, jeta un regard sur le portrait et fit un geste d'étonnement en reconnaissant le vicomte Raoul de Beaudésert, son futur gendre.

Stupéfait de cette découverte, il eut tout de suite l'idée de rompre le mariage projeté.

Je ne puis pourtant pas donner à ma fille un époux couvert d'infirmités, pensait-il. D'autant plus qu'il est avéré, par l'exemple de Louis XIV, que, si on ne lui a pas fait l'opération, la plaie se rouvrira certainement. Voit-on d'ici Henriette, avec ses petits mains blanches, être obligée, après quelques jours de cohabitation, de soigner son mari. Non, non, ce n'est pas possible! Je ne puis accorder ma fille à un homme atteint d'un pareil mal. Les choses sont fort avancées, je le sais; mais, ma foi! tant pis! je vais le trouver et le lui dirai carrément la chose.

Là dessus, le comte quitta le salon du docteur et se f